

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

COMMUNE DE LAYRAC.SUR.TARN

ARRETE MUNICIPAL

N°2018/09

Retire et remplace l'arrêté 2017/13 du 18 décembre 2017

**Arrêté de délégation au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints**

Le maire de la commune de LAYRAC/TARN

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 Décembre 2017. fixant à 3 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 18 Décembre 2017

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à trois adjoint(s),

Arrête :

**Article 1er** : A compter du 19 Décembre 2017

**MR MAUREAU Alain, 1<sup>er</sup> ADJOINT,**

est délégué, pour intervenir en cas d'absence du maire, dans les domaines suivants :

- Délégué remplaçant à l'Etat Civil
- Délégué aux finances
- Délégué communication
- Délégué Ressources humaines
- Délégué urbanisme
- Délégué Structure (voirie, travaux, terrain, salle)
- Délégué aux affaires environnement et agriculture
- Délégué aux affaires concernant l'eau potable

**Mme GALLEGO Sonia, 2<sup>ème</sup> ADJOINT,**

est déléguée, pour intervenir en cas d'absence du maire et du 1<sup>er</sup> adjoint, dans les domaines suivants :

- Délégué remplaçant à l'Etat Civil
- Délégué aux finances
- Délégué affaires scolaires
- Délégué Ressources humaines
- Délégué Structure (logement)

**MR BESSE Didier, 3<sup>ème</sup> ADJOINT**

est délégué, pour intervenir en cas d'absence du maire et des 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> adjoints, dans les domaines suivants

- Délégué remplaçant à l'Etat Civil
- Délégué aux finances
- Délégué affaires scolaires
- Délégué tourisme
- Affaires culturelles
- Relations associations.

Ces délégations entraînent délégations de signature des documents et délégations de signature électronique

**Article 2 :** Les signatures par Mr MAUREAU Alain, Mme GALLEGO Sonia et Mr BESSE Didier, adjoints au Maire, des pièces et actes concernant (finances, état civil, urbanisme) devront être précédées de la formule suivante : « par délégation du MAIRE ».

**Article 3 :** Le Maire de la commune de LAYRAC/TARN, le Directeur Général des services, et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inscrit au recueil des actes administratifs (obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants).

**Article 4:** Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de Toulouse

Fait à Layrac/Tarn

Le 19 avril 2018

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE LAYRAC TARN' around the top edge and 'Haute-Garonne' at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem or logo.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.